



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2006

**PÔLE SPORTS - Halle des sports - Centre de remise en forme
musculaire - Approbation du marché négocié (article 35-III-4° du
Code des Marchés Publics)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006

DELIBERATION D20060183

AMERU

**PÔLE SPORTS - Halle des sports - Centre de remise en forme
musculaire - Approbation du marché négocié (article 35-III-4° du
Code des Marchés Publics)**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le concept proposé pour le Pôle Sports repose entre autre, dans le cadre d'une programmation globale, sur la mutualisation des fonctions des équipements sportifs. C'est pourquoi, initialement, le stade sportif et événementiel prenait en compte des espaces de vie nécessaires à la Halle des sports et des pratiques acrobatiques et au Centre de développement du sport.

Or, lors du comité de pilotage du 17 novembre 2005 et compte tenu du contexte, il a été proposé aux partenaires de reporter la réalisation du stade en 2009 et de donner priorité aux autres équipements en mettant notamment l'accent sur la Halle des sports et des pratiques acrobatiques et le Centre de développement du sport.

Aussi, et comme cela a été présenté au Conseil municipal du 21 janvier 2005, un nouveau scénario programmatique a été décliné pour la phase 1 du Pôle Sports, scénario sur lequel les partenaires se sont positionné favorablement.

C'est ainsi qu'un autre module de construction comprenant notamment les services fonctionnels initialement prévus dans le stade (gardien, centre de remise en forme musculaire, salon d'honneur, office traiteur, locaux d'entretien...) s'est vu intégrer la phase 1 de la réalisation du Pôle Sports.

En janvier 2006, à l'issue du concours d'architecture de la Halle des sports et des pratiques acrobatiques, le Conseil municipal a désigné le maître d'œuvre : CRR Architectes. Toutefois, au-delà de la qualité du projet retenu, il avait été souligné par le jury de concours du 19 décembre 2005, que l'espace vide sous gradins pouvait constituer un espace résiduel qui devait être géré au risque de produire une façade délaissée.

C'est pourquoi, dans ce contexte, il apparaît désormais pertinent d'associer l'impératif programmatique lié au report du stade et la nécessaire amélioration architecturale sous gradins de la Halle des sports. En l'occurrence, le besoin d'une offre sportive complète nécessaire pour conforter la Halle des sports en tant que produit attractif, à l'échelle régionale et nationale, dès sa livraison en 2008 induit la réalisation de l'espace de remise en forme musculaire sous l'espace gradins.

Cette optimisation programmatique installe la Halle des sports comme un produit complet et innovant pour le territoire, qui en plus de lieux de pratiques performants, est en mesure de proposer un espace connexe de remise en forme musculaire qu'il s'agisse d'une préparation à l'effort ou de décontraction après l'effort. Plus particulièrement, ce service sera également en mesure d'apporter une réponse cohérente s'agissant de la question de la mise en place de services d'accompagnement avant et après la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, qui est un des axes importants de développement du projet.

Pour ce faire, la procédure de marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable (article 35-III-4° du Code des Marchés Publics) a été engagée, s'agissant de prestations qui ne peuvent être confiées qu'à la maîtrise d'œuvre de la Halle des sports pour des raisons techniques.

Après négociation, le marché porte sur les points suivants :

Le montant des travaux est estimé à 617 500 € HT.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre est de 13 % soit 80 275,00 € HT (96 008,90 € TTC). Ce taux de rémunération comprend la mission de base (11,52 %) et une mission EXE (1,48 %).

Dans le cadre de la procédure négociée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 mai 2006 pour procéder à la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché attribué par la CAO à l'équipe CRR Architectes pour un montant de 80 275,00 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec l'équipe CRR Architectes.
- Imputer les dépenses sur le Budget Principal 2006, Chapitre 43003001, Fonction 400, Compte 2031.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	8

Non participé : 0
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)